

Reconfinement

Situation sanitaire et Accompagnement des artisans

* * *

Déclaration des Présidents de la CMA BFC

1^{er} novembre 2020

En qualité de Présidents de proximité de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Bourgogne Franche-Comté (CMAR BFC), la situation, une nouvelle fois inédite, nous impose, en responsabilité, de trouver le juste positionnement pour contribuer à la réussite des mesures sanitaires renforcées, d'une part, et garantir les intérêts de nos collègues artisans, d'autre part.

Il nous appartient donc d'être efficaces, pragmatiques, mais aussi critiques et constructifs.

Notre mission de service public de qualité que nous nous imposons, que nous exigeons également de nos équipes, correspond exactement à ce qui fonde notre engagement et notre mandat d'élus.

Aujourd'hui, plus que jamais, nous devons être au chevet de toutes les entreprises artisanales, pour les soutenir, pour les écouter, les orienter et trouver ensemble les moyens de leur sauvegarde.

C'est pourquoi, dès vendredi 30 octobre, les cellules d'écoute, de conseil et d'accompagnement, fondées sur notre connaissance étroite du tissu artisanal, ont été réactivées sur l'ensemble des sites de la CMAR BFC. Nos services restent ouverts et l'accueil physique, téléphonique et en ligne y est assuré et privilégié.

La plateforme numérique www.artisanat-bfc.fr, qui a été si précieuse au printemps dernier, est active, accessible et favorise toutes possibilités de contact, interface ou rappel. Elle offre aussi une géolocalisation des entreprises artisanales qui continuent d'exercer en direct et/ou en services à emporter.

Nous appelons ainsi les consommateurs à poursuivre leurs achats chez leurs professionnels de confiance, de proximité, qui ont soin de mettre en œuvre toutes les mesures sanitaires aujourd'hui, comme hier et comme demain.

Ils représentent un maillon économique et social essentiel dans nos territoires, qu'ils soient urbains ou ruraux.

Nous considérons ainsi que l'économie de proximité est une activité « essentielle » !
L'équité entre les différentes formes de commerce doit ainsi être garantie par l'Etat.

Les mesures d'indemnisation mises en œuvre sont bienvenues.
Mais, elles ne suffiront sans doute pas.

Nous proposons donc aussi, au titre de l'équité et de la solidarité au service des acteurs de l'économie de proximité, l'instauration d'une contribution de solidarité, durant la période de reconfinement, sur les transactions commerciales réalisées en ligne auprès des grands opérateurs ainsi que dans les grandes et moyennes surfaces.

Le combat contre le virus est une priorité nationale. Les artisans et leurs CMA y contribuent.
Mais, il ne pourra être gagné que si les moyens pour y parvenir sont clairs, lisibles et cohérents pour tous.

Emmanuel POYEN,
Président de la CMAR BFC

Régis PENNECOT
Président
de la Délégation
Côte d'Or

Manuela MORGADINHO
Présidente
de la Délégation
Doubs

Michel CHAMOUTON
Président
de la Délégation
Jura

Sébastien THOMAS
Président
de la Délégation
Nièvre

Frédéric CAVAGNAC
Président
de la Délégation
Haute-Saône

Jean-Philippe BOYER
Président
de la Délégation
Saône et Loire

Jean-François LEMAITRE
Président
de la Délégation
Yonne

Christian ORLANDI
Président
de la Délégation
Territoire de Belfort